# Ville de Riorges

# Délibération du conseil municipal du 7 mai 2015 4.3

#### PATRIMOINE-VOIRIE-RESEAUX ET DEPLACEMENTS

#### MARCHES TRAVAUX D’AMENAGEMENT DES LOCAUX

#### DU REZ-DE-CHAUSSEE DE L’HÔTEL DE VILLE

APPROBATION D’UN AVENANT N° 1 AU LOT N° 4

"CLOISONS INTERIEURES ALUMINIUM"

Eric MICHAUD, adjoint, délégué à la vie associative et au sport, expose à l'assemblée :

**"**Les travaux d’aménagement des locaux du rez-de-chaussée de l’hôtel de ville sont réalisés à la suite d'une consultation lancée en novembre 2014 conformément aux articles 33 et 57 du Code des marchés publics.

Après attribution des marchés par la commission d’appel d’offres réunie le 16 janvier 2015, le conseil municipal, dans sa séance du 5 février 2015, a autorisé, entre autres, le maire à signer le marché avec la société suivante :

* lot n° 4 "Cloisons intérieures aluminium"

société Sarl GRANGY B. Agencement - Feurs, pour un montant de 18 554,33 € HT, soit 22 265,20 € TTC.

Au cours de l’exécution du chantier, il s’est avéré nécessaire d’ajuster la commande initiale. En effet, dans le cadre du lot n° 4 "Cloisons intérieures aluminium", l’accès aux bureaux de monsieur le Maire et du Directeur général des services doit être mis aux normes d’accessibilité.

Ces travaux complémentaires représentent un coût de 7 000,00 € HT, soit 8 400,00 € TTC, ce qui porte le montant total du lot n° 4 à 30 665,20 € TTC (+ 37,73 %).

Afin de prendre en compte ces modifications, un avenant doit être passé avec le prestataire de ce lot.

La commission d’appel d’offres réunie le 21 avril 2015, a donné un avis favorable à la passation de cet avenant.**"**

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu le Code des marchés publics ;

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

1. approuve l’avenant n° 1 au lot n° 4 "Cloisons intérieures aluminium", passé avec la société Sarl GRANGY B. Agencement ;
2. autorise le maire à le signer ;
3. dit que la dépense en résultant sera prélevée sur les crédits ouverts au budget primitif.